

# CONSEIL MUNICIPAL

## *Coteaux du Lizon*

**Procès-Verbal de la réunion du mardi 11 mai 2021 à 18 heures 30.**

**L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mai**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi et dans le lieu de la salle de l'Épinette de Coteaux du Lizon en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, Maire,

**PRESENTS** : Mmes Florence AIME, Emmanuelle BACLET, Déborah BARONI, Nathalie CLABAUT, Nelly DURANDOT, Nadine KOLLY, Hulya SIMSEK (arrive à 18h48 – avant pouvoir à Déborah BARONI), Maryse VINCENT et MM. Gérard AUGER (arrive à 18h53 – avant pouvoir à Jean-Louis DAVID), Yves BLANC, Daniel BOUILLER, Jean-Louis DAVID, Jean ECUYER, Guy FAURE, Roland FREZIER, Jean-Luc LOEVENBRUCK, Colin RIEUTORD (arrive à 18h40), Bernard WAILLE.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole MEYNIER (pouvoir à Yves BLANC), Anne-Sophie VINCENT (pouvoir à Bernard WAILLE), Pierre DACLIN (pouvoir à Roland FREZIER), Pierre HOCHEDÉ, Albin PANISSET (pouvoir à Nadine KOLLY).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Daniel BOUILLER.

### **Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2021**  
21 pour, 0 contre et 0 abstention.

### 2. **Délibérations**

#### **Occupation du domaine public – tarif/règlementation**

Daniel BOUILLER indique qu'après vérification de la règlementation, la commune doit tarifier l'occupation de son domaine public.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles 2125-1 et 2125-3 ;

**Vu** la délibération n° 2021-007 du 11 janvier 2021, portant gratuité de l'occupation du domaine public par les commerces ambulants ;

**CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'occupation du domaine public ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE (21 pour- 0 contre – 0 abstention)**

**DECIDE** de fixer les redevances d'occupation du domaine public comme suit :

10 € / mois pour les petits commerces ambulants réguliers

20 € / jour de présence pour les gros déballages ponctuels (camion outillage, etc ...)

120 € / an pour les commerçants sédentaires disposant de terrasses ou autre occupation du domaine public

18h40 – Arrivée de Monsieur Colin RIEUTORD.

### Décision modificative

Une ligne budgétaire a été ouverte au budget primitif 2021 de la commune pour la participation financière de cette dernière à la réalisation de la plateforme (Voirie et Réseaux Divers - VRD) qui accueillera la future caserne, conformément à la délibération du 11 janvier 2021 autorisant M. Le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec toutes les communes concernées.

Il convient aujourd'hui d'ajouter au budget la somme de 127 000 € correspondant à la participation financière de Coteaux du Lizon pour la construction du bâtiment de la caserne, conformément à une convention signée en juin 2019.

De façon à ne pas modifier les équilibres budgétaires, la somme de 127 000 € sera prise sur la ligne prévue pour les travaux sur la traversée de Cuttura, qui ne seront réalisés qu'en partie en 2021, voir complètement sur 2022.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE (22 pour – 0 contre – 0 abstention)**

**ADOPTE** la décision modification suivante, ne changeant pas le total des crédits portés en investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-204182 : Autres org publics - Bâtiments et installations	0.00 €	127 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>127 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2152 : Installations de voirie	127 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>127 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>127 000.00 €</b>	<b>127 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

### Cimetière – mise à jour des tarifs des concessions funéraires et services annexes

18h48 – Arrivée de Madame Hulya SIMSEK.

Partant du constat que les tarifs actuels ne prévoient pas de possibilité d'acheter des concessions de type « caveau » pour une durée de 15 ans, alors que cette possibilité est offerte pour les concessions « en terre », il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter une délibération ajoutant cette possibilité et regroupant tous les tarifs liés aux concessions funéraires et services annexes.

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223.13 et suivants ;

**Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

**Vu** le règlement intérieur du cimetière de Coteaux du Lizon ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des concessions funéraires et services annexes ;

**Considérant** qu'aucune tarification n'existe actuellement pour les caveaux sur une durée de 15 ans alors que ce tarif existe pour les concessions en terre ;

**Considérant** qu'il serait plus confortable de n'avoir qu'une seule délibération à laquelle se référer pour tous les tarifs associés à la gestion du cimetière ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE (22 pour – 0 contre – 0 abstention)**

**DECIDE** de fixer les tarifs des concessions funéraires et services annexes comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 :

**COTEAUX DU LIZON**  
**Tarifs des concessions funéraires et des différents services annexes**  
**Au 1er Juin 2021**

<b>CAVEAUX</b>					
			Caveau	Concession renouvelable	Total
2 places	15 ans	2.6 m <sup>2</sup> x 60.98 € = 158.55 €	1 100.00 €	158.55 €	1 258.55 €
	30 ans	2.6 m <sup>2</sup> x 121.96 € = 317.10 €	1 100.00 €	317.10 €	1 417.10 €
	50 ans	2.6 m <sup>2</sup> x 205.81 € = 535.11 €	1 100.00 €	535.11 €	1 635.11 €
4 places	15 ans	5.2 m <sup>2</sup> x 60.98 € = 317.10 €	1 650.00 €	317.10 €	1 967.10 €
	30 ans	5.2 m <sup>2</sup> x 121.96 € = 634.19€	1 650.00 €	634.19 €	2 284.19 €
	50 ans	5.2 m <sup>2</sup> x 205.81 € = 1 070.21 €	1 650.00 €	1 070.21 €	2 720.21 €
<b>CONCESSIONS EN TERRE</b>					
2 places	15 ans	2.6 m <sup>2</sup> x 60.98 € = 158.55 €			158.55 €
	30 ans	2.6 m <sup>2</sup> x 121.96 € = 317.10 €			317.10 €
	50 ans	2.6 m <sup>2</sup> x 205.81 € = 535.11 €			535.11 €
4 places	15 ans	5.2 m <sup>2</sup> x 60.98 € = 317.10 €			317.10 €
	30 ans	5.2 m <sup>2</sup> x 121.96 € = 634.19 €			634.19 €
	50 ans	5.2 m <sup>2</sup> x 205.81 € = 1 070.21 €			1 070.21 €
<b>COLUMBARIUM</b>					
ALVEOLE	15 ans	+ obligation d'apposer une plaque gravée			125.00 €
CAVURNE	15 ans	Possibilité de faire un monument sans stèle à la charge de la famille			500.00 €
JARDIN DU SOUVENIR		Dispersion des cendres + obligation d'apposer une plaque gravée			Gratuit
VASQUE		Dispersion des cendres dans la vasque (anonyme)			Gratuit

### **3. Compte-rendu de réunions / dossiers en cours**

#### **Commission Jeunesse**

Jean ECUYER indique qu'un projet de conseil municipal d'enfants (cm1-cm2, voire l'ensemble du cycle 3, puis collège ensuite si les jeunes souhaitent poursuivre) est à l'étude, il permettrait notamment aux jeunes de comprendre le fonctionnement d'un Conseil Municipal, la gestion d'un budget, de développer leur sens civique, ...

La réflexion autour des compétences, des attributions, du fonctionnement de ce conseil municipal d'enfants et de ses interactions avec le Conseil Municipal se poursuivra lors de prochaines réunions de la commission.

18H53 – arrivée de Monsieur Gérard AUGER.

Il est également envisagé, avec les ados cette fois, de créer un groupe pour la réalisation de tags. Un appel à projets pour toucher les jeunes sera lancé, l'idée : avancer avec les jeunes, les réunir, POSITIVER !

Les membres de la commission ont bon espoir pour lancer ces actions en septembre prochain.

### **Forêt - ASA**

Bernard WAILLE rappelle le projet d'amélioration des dessertes forestières sur plusieurs communes (forêt de l'Annuelle), porté par une ASA (Association Syndicale Autorisée), projet pour lequel les membres de l'ASA se sont réunis à plusieurs reprises, parfois avec l'ADEFOR (Association de Développement Forestier).

Les cinq projets proposés par l'ADEFOR seraient pour la plupart compliqués à mettre en œuvre et pourraient s'avérer, de surcroît, forts onéreux. Un chiffrage précis sur un des projets a été demandé à l'ADEFOR en réunion du 20 avril dernier. Une réunion aura lieu le 31 mai 2021 pour étudier ce projet plus en détail.

### **Commission environnement**

Bernard WAILLE indique que la commission travaille sur la recherche de terres propices au maraîchage, à la fois pour répondre à une demande en cours déposée récemment, mais également afin de recenser toutes les parcelles potentiellement éligibles, afin de pouvoir mieux anticiper toutes demandes à venir de ce type.

A ce propos, un appel sera lancé dans un prochain bulletin municipal à tous les propriétaires terriens de la commune ayant des terrains disponibles de se manifester, s'ils le souhaitent, afin d'engager d'éventuelles discussions.

### **Commission communication**

Nadine KOLLY indique que la commission a travaillé sur la possible évolution du site internet de la commune avec notre prestataire actuel et sur la solution de changer de prestataire. Elle évoque la présentation faite par un prestataire potentiel, dont le travail dans d'autres collectivités ou autres organismes semble correspondre à nos attentes. Les membres du conseil sont d'accord pour retenir ce prestataire et créer ainsi un nouveau site internet pour l'automne prochain.

La commission engage également une réflexion sur la réalisation d'une plaquette regroupant les principales informations de la commune (horaires, plans, services, commerces, industries, ...). A suivre ...

Enfin, le bulletin municipal sera distribué dans les jours qui viennent.

### **Ecoles - Visite de M. TAMENE**

M. le Maire indique que M. TAMENE, Inspecteur d'Académie, sera sur la commune le 19 mai prochain pour une visite des écoles. La commune devrait ensuite être rapidement informée des décisions définitives au niveau des suppressions de classes annoncées.

## **4. Questions diverses**

### **Elections**

Un point est fait sur l'organisation des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021 avec deux bureaux de vote sur Cuttura et deux sur Saint-Lupicin, avec toutes les contraintes liées au respect des gestes barrières.

### **Club de prévention**

Afin de dissiper toutes polémiques au sujet de l'éventuel refus de subvention du département pour le club de prévention, M. le Maire indique avoir contacté le responsable du service du Département, qui lui a dit que pour l'instant aucune décision n'a été prise sur le sujet. Quoi qu'il en soit, il rappelle que même en l'absence de subvention, la charge de Coteaux du Lizon ne dépassera pas les 6000 € convenus pour cette première année, la Ville de Saint-Claude s'étant engagée à prendre à sa charge le delta le cas échéant.

Il fait ensuite état de la présence régulière des deux agents du club de prévention sur Coteaux du Lizon, présence qui a déjà permis d'établir un contact avec un groupe de jeunes. Ces derniers ont fait remonter qu'ils apprécieraient certains petits agencements (terrain de hand : filet + cages + réparation fissures du terrain, peinture au sol pour hand et basket). La municipalité n'y est pas opposée et va regarder pour procéder à ces aménagements.

### **Lotissement LA PALA – étude géotechnique**

Un nouveau diagnostic (étude de sol) est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 en cas de vente d'un terrain non bâti constructible. La commune a donc été contrainte de faire réaliser cette étude afin de pouvoir procéder à la vente de la dernière parcelle du lotissement.

Une délibération sera prise au prochain Conseil Municipal et les démarches seront lancées auprès de l'office notarial pour finaliser ce dossier.

### **Site internet**

Ce point a été évoqué lors du compte-rendu de la commission communication.

### **Point COVID**

Daniel BOUILLER relate les dernières évolutions sur le Jura depuis le mois dernier :

- Taux d'incidence en baisse (147 contre 290 – 4 % au lieu de 12 %)
- Baisse des cas positifs et des hospitalisations
- 10 personnes à ce jour en soins intensifs
- Environ 70 000 vaccinés – 1 dose et 25 000 vaccinés – 2 doses (sur 250 000 habitants)
- Sorties scolaires à nouveau autorisées (sous conditions)

### **Courrier des Ateliers du Plateau (vélo)**

Colin RIEUTORD expose le projet d'atelier vélo mobile, mené conjointement avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) qui s'inscrit dans le projet BOMAT (Bouquet de Mobilités Alternatives pour Tous dans le Haut –Jura), et pourrait ainsi potentiellement prétendre à des financements européens, via le PnrHJ (Parc naturel régional du Haut-Jura).

Ce projet porté par le CPIE, porte sur la réparation/création de vélos à partir de pièces de récupération et grâce à une mutualisation des moyens (outils, bénévoles, ...) mis à disposition soit de façon mobile (camion aménagé), soit dans les locaux des Ateliers du Plateau (ex bâtiment BOURBON), dans l'optique d'optimiser la filière « récupération de vélos ».

Pour ce faire, il est fait appel aux généreux donateurs souhaitant se séparer de leurs vieux vélos qui peuvent d'ores et déjà se rapprocher du CPIE ou des Ateliers du Plateau.

### **Proposition d'intervention de Max GALICE**

Guy FAURE se fait le relais d'une proposition d'intervention de Max GALLICE intitulé « Fresque du climat », souhaitant que la municipalité étudie la possibilité d'organiser éventuellement cet atelier participatif sur la commune. Jean ECUYER rappelle que cela s'inscrirait dans la volonté, actée par une majorité, de s'engager en matière d'écologie sur la commune.

### **Remerciements**

Un chèque de 500 € a été transmis à la commune par la Paroisse, afin de soutenir le projet de restauration de la Madone. Les membres du Conseil Municipal remercient la Paroisse pour ce don.

**20H40, la séance est levée.**

***Prochaine séance du Conseil municipal : mercredi 9 juin 2021 à 18H30.***